

DECRET N°73-261 du 18 août 1973

abrogeant, en ce qui concerne le Chef de Bataillon Richard RODRIGUEZ, les dispositions du décret N°72-294 du 13 novembre 1972, portant nomination des commissaires du Gouvernement auprès des sociétés d'Etat.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU l'Ordonnance N°72-11 du 8 avril 1972, régissant les rapports entre l'Etat et les sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement et le décret N°73-121 du 30 mars 1973 qui l'a modifié ;
VU le Décret N°72-294 du 13 novembre 1972, portant nomination des commissaires du Gouvernement auprès des sociétés d'Etat ;
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Sont et demeurent abrogées en ce qui concerne le Chef de Bataillon Richard RODRIGUEZ, les dispositions du décret N°72-294 du 13 novembre 1972, portant nomination des commissaires du Gouvernement auprès des sociétés d'Etat.

ARTICLE 2 - Le présent décret qui a effet pour compter du 17 août 1973, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 18 août 1973

par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 - CS 6 - MEF-MPT 4 - autres ministères 9 - ODAMAP 2
Intéressé 1 - EMAT-EMGN-EMSC 6 - SGG 4 - IAA-DCCT-IGF-CNI-DB-CF-DC 7
Solde 1 - Trésor 4 - DI 8 - DEP-DGAJE-Dtton Stat. 6 - Gde Ch. 1 DGAE 4
Chamb. Com. 4 - JORD 1.